

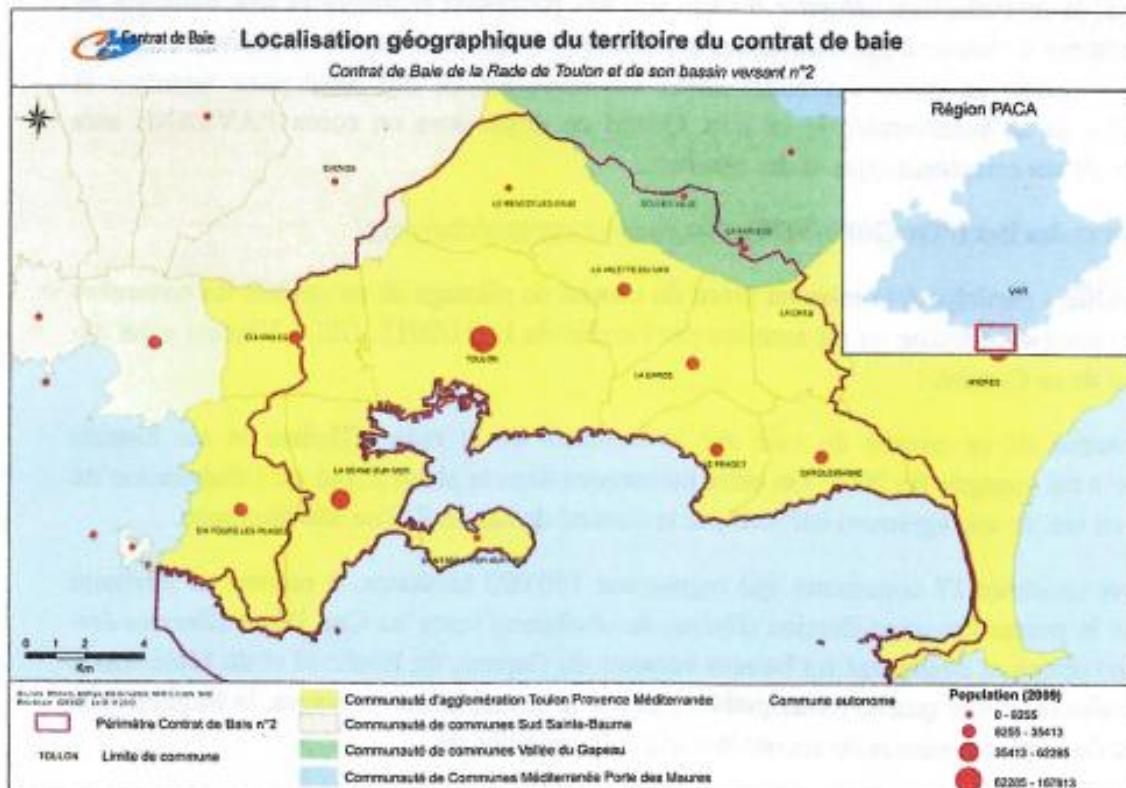
L'AVSANE est membre des comités de pilotage de ces 2 contrats de baie.

Contrat de baie de la rade de Toulon <http://radetoulon.contratdebaie.org>

Le 1^{er} contrat de baie a commencé en 2002 et s'est achevé, après prolongation, en 2012. Ce premier contrat a d'abord porté sur l'assainissement et la réduction des flux de pollutions puis a été complété par des actions sur les pollutions chimiques et la protection de la biodiversité. Plus de 100 projets ont été réalisés pour près de 100 millions €.

Rappelons qu'un Contrat de baie est un programme d'action environnemental qui a pour objectif de contribuer à la gestion collective et équilibrée du patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux naturels aquatiques. Son ambition est de faire coexister et développer, tout en préservant l'environnement, les activités économiques : le tourisme, la pêche, les industries, les activités portuaires, l'agriculture,....

A titre d'exemple de projet citons : la réalisation d'une plateforme, à Brégaillon, de traitement des matériaux de dragage contaminés qui ne peuvent pas être rejetés en mer, la mise en place de l'étage biologique de la station d'Amphitria,...



Le périmètre du contrat N°2, un peu étendu par rapport au 1^{er} contrat, vers l'est et vers l'ouest.

Le Contrat de baie n°2 (2013-2018), va poursuivre les efforts de restauration de la qualité des eaux autour de 4 enjeux, avec l'identification notamment des sujets suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux : réduction des pesticides, des nutriments, des substances médicamenteuses,...
- Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages : schéma d'implantation des concessions de cultures marines,...
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques : suppression des macro déchets et des épaves, restauration des écosystèmes,...
- Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire

La priorité de ce 2^{ème} contrat de baie est le bassin versant car il a été constaté que celui-ci était souvent mal entretenu (obstruction des cours d'eau, mauvais écoulement, polluants entraînés lors d'épisodes pluvieux intenses, inondations, etc.). Un regret : la restauration des écosystèmes, qui était une priorité affichée, a rencontré peu de volonté de la part des maîtres d'ouvrages, sans doute parce que des solutions concrètes n'ont pas été proposées. Cependant une expérimentation originale sera menée, dans cet objectif, au niveau du rejet de la station Amphitria (visitée par l'AVSANE en juin 2013). Le site du Cap Sicié a été longtemps altéré par des anciens rejets d'eaux usées bruts jusqu'en 1997. La station Amphitria rejette maintenant des eaux traitées de bonne qualité. On a constaté une amélioration lente. Toutefois, la revitalisation naturelle du site suit des processus écologiques très lents qui ne permettent pas de retour à des biocénoses antérieures à l'échelle d'une vie humaine. Le projet consiste à mettre en place des récifs artificiels innovants au cap Sicié pour favoriser la reconquête de la biodiversité de ce site. Quand ce projet sera en cours l'AVSANE sera informée de ses caractéristiques et des résultats.

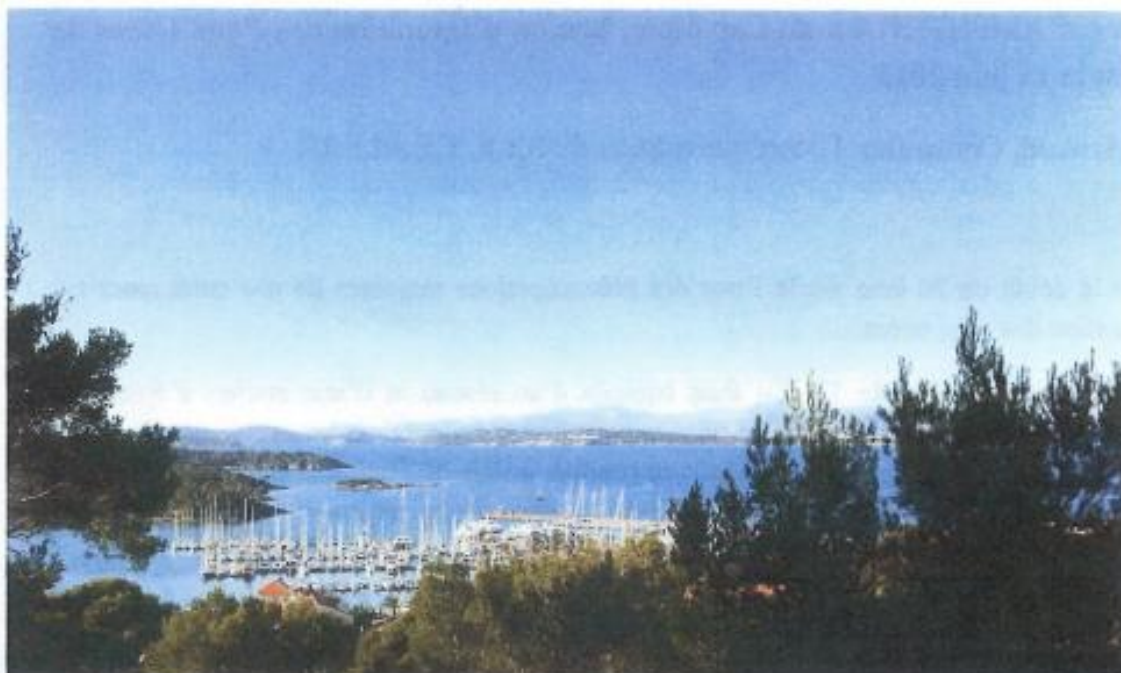
Le Contrat des îles d'Or (2015-2020) <http://ilesdor.contratdebaie.org/>

L'AVSANE a participé à la mise en place du comité de pilotage de ce contrat fin novembre 2013 car notre association en est membre par l'arrêté du 12/11/2013. Gilles Vincent a été élu président de ce Comité.

La démarche de ce contrat de baie sur le territoire de la rade d'Hyères et ses bassins versants a été engagée fin 2006. On entre maintenant dans la phase 2, qui est l'élaboration du dossier en vue de son agrément définitif par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Ce projet concerne 17 communes qui regroupent 150 000 habitants. Il couvre un territoire allant de la pointe Escampo-Barriou (*Hyères-les-Palmiers*) jusqu'au Cap Bénat (*Bormes-les-Mimosas*) intégrant également les bassins versants du Gapeau, du Roubaud et du Maravanne. Ce territoire est d'une qualité remarquable, tant par la beauté de ses paysages, la fragilité et la diversité de ses écosystèmes ou encore la variété de ses activités.

Il a été nécessaire d'articuler ce contrat avec les nombreuses démarches en cours sur ce territoire : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau, Natura 2000, volet littoral et maritime du SCOT Provence Méditerranée, Charte du Parc national de Port-Cros...).



Les enjeux principaux du futur contrat des îles d'or sont les suivants :

- La maîtrise des apports polluants et des contaminants chimiques issus des bassins versants continentaux et insulaires,
- L'amélioration de la performance et de la sécurité des systèmes d'assainissement,
- L'optimisation de l'accès et de la gestion de la ressource en eau, en particulier sur les îles d'Hyères au régime « autarcique ».
- La gestion qualitative du risque inondation,
- L'amélioration de la gestion écologique des milieux naturels du bassin versant et des zones humides,
- La sécurisation sanitaire des zones de baignade,
- L'optimisation de la gestion des phénomènes d'érosion côtière,
- L'amélioration de la gestion écologique du milieu marin : mise en œuvre des actions visant à trouver un équilibre entre les activités humaines (dont la plaisance) et l'environnement, restauration éventuelle, si possible, des écosystèmes dégradés.

Le prochain comité se réunira au printemps 2014.

Le travail à mener au cours des années 2013 et 2014 va désormais consister en l'élaboration de manière concertée du programme d'actions qui sera mis en œuvre pendant 5 ans (2015-2020). L'année 2014 sera consacrée à la détermination des fiches actions avec les maîtres d'ouvrage locaux.

Ensuite au 1er semestre 2015 le dossier d'avant-projet sera défini avec des indicateurs de suivi.